

Note explicative relative au vote du compte administratif 2018 du budget de la Commune

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget de l'année précédente et réellement exécutées. Ce bilan comptable se distingue en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2017 et 2018 est de 1,94 % et reste plutôt modérée.

- Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les dépenses de fonctionnement des services sont en augmentation de 2,84 %, soit 66 K€ par rapport à l'exercice 2017.

En effet, des augmentations significatives dont la Commune n'a pas la maîtrise sont venues peser sur les dépenses. On peut citer l'énergie et le carburant qui ont subi des hausses de tarifs importantes en 2018, l'alimentation qui évolue en fonction des effectifs scolaires, ...

On peut également ajouter des dépenses exceptionnelles comme les études relatives à la création de la SEML « Eaux de Mouans » pris en charge par le budget de la Commune.

Grâce à un suivi régulier des dépenses et des crédits budgétaires tout au long de l'année, ces augmentations ont pu être compensées en partie par des économies réalisées sur d'autres postes tels que les frais de contentieux, l'entretien des bâtiments et de la voirie, l'affranchissement, les frais de télécommunications, ...

- Les dépenses de personnel (chapitre 012)

En 2018, les dépenses de personnel se sont élevées à 9,4 M€ pour le budget principal, en augmentation de 2,29 % par rapport à 2017.

Cette évolution des dépenses de personnel s'explique par plusieurs phénomènes :

- Les effets du glissement vieillesse technicité intégrant notamment l'ancienneté et les promotions par avancements de grades et échelons auquel il faut ajouter les obligations incombant à l'employeur tels que les validations de services retraites, la protection sociale complémentaire obligatoire et des carrières accélérées par le protocole d'accord Parcours professionnels, carrières et rémunérations.

- L'évolution du régime indemnitaire des agents communaux.

- Le recrutement de deux agents complémentaires pour la Maisons de de l'Education à l'Alimentation Durable, financés par l'Union Européenne.

- Diverses dépenses de personnel (remplacements d'agents absents, travail supplémentaire de la Police Municipale en lien avec le plan vigipirate, développement des activités en faveur de la jeunesse, ...)

- Les subventions et participations (chapitre 65)

On peut distinguer dans ce chapitre deux grands secteurs de dépenses :

- Le premier est les subventions aux associations de droit privé qui sont stables par rapport à 2017 autour de 682 K€.
- Le deuxième est la subvention au CCAS en augmentation de 30 K€ entre 2018 et 2017 qui évolue en fonction de la participation de la CAF, de ses activités et des besoins d'équilibre du budget d'une année sur l'autre.

- Les charges financières (chapitre 66)

Les dépenses relatives au paiement des intérêts d'emprunt sont en baisse de 5,4 % entre 2018 et 2017.

Les marchés financiers et les taux de prêts des organismes bancaires étant au plus bas, la Commune a bénéficié de cet effet sur ces emprunts à taux variables mais également sur les prêts nouveaux contractés, le taux d'intérêt moyen passant de 3,05 % en 2017 à 2,80 % en 2018.

B - Les recettes

- Les atténuations de charges (chapitre 013)

Cette recette correspond essentiellement au reversement par l'État des participations accordées pour les contrats aidés (emplois d'avenir, CAE et CUI).

Elle est en forte diminution en 2018 en raison de la suppression des aides de l'État décidée en cours d'année, ce qui représente une perte de recette de 114 K€ par rapport à 2017.

- Les ventes de produits et prestations (chapitre 70)

Ces postes comprennent les recettes des prestations de l'enfance (Restauration scolaire et activités périscolaires), la redevance due par le délégataire du cinéma, les recettes de l'occupation du domaine public et des locations de salles ainsi que les remboursements des budgets annexes.

Ce chapitre est en légère augmentation en 2018 de 53 K€.

- Les impôts et taxes (chapitre 73)

Le chapitre « impôts et taxes » est en augmentation de 2,08 % par rapport à 2017.

Plusieurs phénomènes expliquent cette évolution :

- Le dynamisme des bases combiné à l'évolution des taux communaux a généré 400 K€ de recettes supplémentaires par rapport à 2017.
- Les droits de mutation ont été en diminution de 96 K€ par rapport à 2017.

Quant aux autres postes, l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse est identique à 2017.

Enfin, la taxe communale perçue sur l'électricité est elle aussi identique à celle de 2017.

- Les dotations et participations (chapitre 74)

Parmi ces recettes, on peut ressortir la DGF, victime de l'effort des collectivités au redressement des finances publiques imposé par L'État, en chute libre depuis 2013, qui ne représente plus que 215 K€ de recettes en 2018 contre 292 K€ en 2017.

Pour rappel, cette recette représentait un montant de 1,37 M€ au compte administratif de l'exercice 2010.

La participation de la Caisse d'Allocations Familiales est légèrement inférieure en 2018 de 42 K€ par rapport à 2017.

Pour information, depuis 2010, la participation de la CAF a été en moyenne de 823 K€.

- Les produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre intègre essentiellement les recettes provenant de la gestion locative du parc immobilier de la Commune qui comprend le bâtiment de la Poste, de la Gendarmerie et de la base ONF, mais également des appartements et locaux commerciaux.

Ces revenus locatifs sont en légère augmentation en 2018.

- Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Ce chapitre comprend essentiellement le produit de la vente de l'ancienne crèche des Cèdres réalisée en 2018 pour un montant de 370 K€ .

En conclusion, il ressort des éléments ci-dessus que la section de fonctionnement du compte administratif 2018 dégage un excédent de 1 848 845,12 € qui doit servir en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses

- Emprunts et dettes assimilées (Chapitre 16)

Ce chapitre retrace les écritures relatives au remboursement du capital de la dette pour un montant de 891 K€ auquel vient s'ajouter le remboursement par anticipation de 2 prêts pour un montant de 1 593 K€.

- Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23)

Globalement, ces trois chapitres budgétaires représentent ce qu'il convient d'appeler les dépenses d'équipement, comprenant respectivement les frais d'études, les acquisitions foncières et matérielles, les travaux sur les bâtiments et la voirie.

Elles représentent une dépense globale de 3,43 M€ en 2018 contre 3,76 M€ en 2017. Depuis 2010 la Commune a réalisé des investissements à hauteur de 28,2 M€.

Pour 2018, on peut noter comme principales dépenses les travaux d'amélioration thermique de l'Ecole Orée du Bois, de rénovation du chauffage de la Salle Léo Lagrange, les travaux d'aménagement du parking de l'ancienne Laiterie, la réhabilitation des hangars, l'aménagement et la création de la Maison d'Education à l'Alimentation Durable au sein du domaine de Haute Combe, les travaux d'installation de la vidéo protection, les aménagements d'espaces verts, de signalisation routière verticale et horizontale, ainsi que les travaux divers de voirie communale.

Pour ce qui est des matériels et équipements, on peut citer l'acquisition d'un camion benne, de vélos à assistance électrique et d'un véhicule électrique subventionnés dans le cadre du programme

TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance vert), d'ordinateurs et de mobiliers divers, mais également d'équipements pour les cantines scolaires.

B - Les recettes

- Les dotations fonds divers et réserves (chapitre 10)

On retrouve dans ce chapitre l'affectation du résultat de l'exercice 2017 à hauteur de 1,4 M€ ou autofinancement.

La taxe d'aménagement pour un montant de 149 K€ et le fonds de compensation à la TVA (FCTVA) pour un montant de 508 K€

- Les subventions d'investissement (chapitre 13)

On peut distinguer 3 types de recettes bien distinctes dans ce chapitre budgétaire :

Les subventions versées à la Commune pour le financement de programmes d'investissements par des organismes tels que le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, représentent un montant de 199 K€

Le produit des amendes de police versé par L'État pour 134 K€ en 2018

Les participations de tiers au titre de travaux d'aménagement de voirie et au titre de projets urbains partenariaux (PUP) pour un montant de 70 K€.

- Emprunts (chapitre 16)

Pour compléter le financement de ses investissements la Commune a eu recours en 2018 à un emprunt pour un montant de 1,2 M€ à des conditions très intéressantes avec un taux fixe de 0,91 %.

La section d'investissement présente un besoin de financement de 1 101 195,90 € qui sera couvert par l'excédent de fonctionnement 2018.